

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

27. Décision Modificative N°1 Budget Annexe Gendarmerie (Annexe 10)

Afin de régulariser des écritures liées aux avances forfaitaires, il s'agit d'ouvrir des crédits en dépense et en recette à hauteur de 51 254 € sur le chapitre d'ordre opérations patrimoniales (041).

DM 1 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE - SECTION D' INVESTISSEMENT			
EXERCICE 2018			
DESIGNATION	CHAPITRE		MONTANT
DEPENSES D'ORDRE			
Opérations d'ordre patrimoniales	041		51 254,00
		TOTAL	51 254,00
TOTAL SECTION DEPENSES			51 254,00
RECETTES D'ORDRE			
Opérations d'ordre patrimoniales	041		51 254,00
		TOTAL	51 254,00
TOTAL SECTION RECETTES			51 254,00

Il appartient au conseil municipal :

De valider la décision modificative n°1 du budget annexe gendarmerie.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le 14/11/2018

SLO

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le

ID : 034-213401508-20181030-DEL18_10_30_27-DE

**DELIBERE
À L'UNANIMITE**

Valide la décision modificative n°1 du budget annexe gendarmerie.

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

